

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 035-213502297-20260707-402026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

Affaire n°40-2026

L'an deux mille vingt-six, le **sept juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1^{er} Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2^{ème} Adjointe) – M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN - Mme Ludivine THOMAS - Mme Julie STEFANELLI – Mme Aurélie HAILLOT – Mme Maud EL KOUCH – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et représenté(e)s : M Baptiste DUVAL (pouvoir à Mme Nadine BRARD).

Étaient absent(e)s et non représenté(e)s : Mme Dorothee du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT – M Albéric JOHANET – M Baptiste DUVAL.

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'à l'issue du renouvellement, « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement ».

Il précise que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est proposé à l'assemblée :

- De **VALIDER** les termes dudit règlement transmis en amont de la séance à l'ensemble du conseil municipal et annexé à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, **ADOpte** les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 07 juillet 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.